

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING

☎ 03 89 82 13 66 - Mail: smmqb@wanadoo.fr

**COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2022
MAISON DU MARKSTEIN**

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St Amarin

Absents excusés :

M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Annick LUTENBACHER
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Nadine SPETZ
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace - Procuration à Eric ARNOULD
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace – Procuration à Luc MARCK
M. FISCHER Jean-Jacques - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller - Procuration à Francis KLEITZ
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace – Procuration à Marie-France VALLAT
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Maud HART

Assistaient également :

Mme Marie-Christine PETER-BARRET - Service Tourisme et Montagne CEA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Bastien URFFER - Chargé de mission

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, ainsi que Mme Marie-Christine PETER pour le service Tourisme et Montagne de la CEA, Mme Christelle VERGER et M. Bastien URFFER, personnels du SMMGB et les remercie de leur présence.

Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations.

Elle rappelle que différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués, afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour et que la séance du jour sera essentiellement budgétaire.

La Présidente ouvre la séance à 14h35 et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 02 Mars 2022
2. Etude et approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021
 1. Budget Général
 2. Budget Assainissement
 3. Budget Eau
 4. Budget Régie
3. Affectation des résultats 2021
4. Approbation du bilan 2021 des acquisitions et cessions d'immeubles
5. Etude et approbation des budgets primitifs 2022

1. Budget Général
2. Budget Assainissement
3. Budget Eau
4. Budget Régie
6. Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Exploitation de la Régie
7. Choix du maître d'œuvre pour la démolition des friches Touristra, Valérianes et ancienne Step
8. Réduction de la part variable sur convention 2021 pour AFA
9. Divers et communication

1 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PLENIERE DU 2 MARS 2022

Le PV du comité Syndical du 2 Mars 2022 est soumis à l'approbation des membres.

➤ **Le comité syndical approuve à l'unanimité le PV du 2 mars 2022.**

2 – ETUDE ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le comité du Syndicat Mixte réuni sous la Présidence de Annick Lutembacher – Présidente du Syndicat Mixte délibérant sur les comptes administratifs 2021 dressés par Annick Lutembacher, Présidente, après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et avoir recueilli les explications techniques nécessaires, donne acte à la Présidente de la présentation des comptes administratifs, lesquels se résument comme suit :

BUDGETS ANNEXES		Résultat cumulé 31/12/2020	Résultat cumulé 31/12/2021
Régie	Fonctionnement	598 913,16 €	728 049,03 €
	Investissement	-101 603,04 €	-9 436,76 € *
	Résultat	497 310,12 €	718 612,27 €
Assainissement	Fonctionnement	110 665,88 €	164 951,42 €
	Investissement	99 260,17 €	121 579,69 € **
	Résultat	209 926,05 €	286 531,11 €
Eau	Fonctionnement	28 670,50 €	72 091,45 €
	Investissement	32 312,14 €	57 865,25 € ***
	Résultat	60 982,64 €	129 956,70 €
BUDGET GENERAL	Fonctionnement	79 316,98 €	153 333,62 €
	Investissement	-255 751,22 €	-1 810 691,28 € ****
	Résultat	-176 434,24 €	-1 657 357,66 €
TOTAL 4 BUDGETS		591 784,57 €	- 522 257,58 €

*	<i>Reste à percevoir 131 483€ de subvention d'investissement</i>
**	<i>Reste à percevoir 8 882€ de subvention d'investissement</i>
***	<i>Reste à percevoir de 6 167€ de subvention d'investissement</i>
****	<i>Reste à percevoir 1 592 109€ de subventions d'investissement (Maison du Markstein 860 477€, Touristra 617 645€, convention investissements 113 987€)</i>

Soit un total de restes à percevoir, tous budgets confondus, de 1 738 641€

Les résultats globaux de l'exercice 2021 révèlent une situation financière stable, qui reste excédentaire en fonctionnement malgré un contexte difficile.

Les résultats d'investissements apparaissent déficitaires, ces déficits s'expliquent par le décalage entre le paiement des investissements et le versement des subventions.

Concernant le budget Général, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement et déficitaire en investissement, cette situation est due aux subventions qui sont en attente et à l'avance de TVA du chantier de la Maison du Markstein.

Rappelons que d'importants investissements ont été engagés par le SMMGB, entre autres la restructuration/extension de la Maison du Markstein, la création d'un hangar nordique et l'acquisition des friches Touristra.

Concernant le budget Assainissement (6 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement de la Step qui reste complexe. Différentes études sont actuellement en cours pour proposer des modifications dans le traitement des eaux usées afin d'améliorer les résultats.

Concernant le budget Eau (8 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement afin de garantir une qualité de service aux usagers.

Concernant le budget Régie, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement malgré une situation économique difficile, et très légèrement déficitaire en investissement.

La limitation des dépenses, les excellents chiffres de la luge sur rail ainsi qu'un mois de décembre très satisfaisant pour la partie alpine ont permis de préserver les finances de la régie. Ces bénéfices permettront au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement.

Le comité syndical constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fond de roulement du bilan de sortie, aux déficits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.

La Présidente quitte la salle et ne participe pas au débat, ni au vote.

➤ **Sous la Présidence de Francis KLEITZ, le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

COMPTES DE GESTION 2021

Le Comité du Syndicat Mixte, réuni sous la présidence d'Annick Lutenbacher Présidente, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et adopté les comptes administratifs de l'exercice 2021 ; après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exercice des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

➤ **Le comité syndical DECLARE à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.**

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

La Présidente expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2021, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 153 333.62€

Pour 2021, le résultat cumulé de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 810 691.28€.

La Présidente propose d'affecter les résultats 2021 du Budget Principal comme suit :

- | | |
|---|---------------|
| - Déficit d'investissement reporté au (001) pour un montant de | 1 810 691.28€ |
| - Excédent de fonctionnement affecté au 1068 pour un montant de | 153 333.62€ |

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2022.

➤ **Le comité syndical APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2021 en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

La Président rappelle que, conformément aux instructions budgétaires et comptables M49, applicables aux services Eau et Assainissement, depuis le 1^{er} janvier 1992, l'assemblée délibérante doit décider de l'affectation du résultat d'exploitation de ces deux services dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

La circulaire interministérielle du 11 avril 1995 précise que l'affectation ne concerne que les excédents d'exploitation et qu'il s'agit des excédents de l'exercice complétés des excédents reportés ou diminués des déficits antérieurs.

L'affectation vise à réaliser effectivement en premier lieu l'autofinancement prévu le cas échéant, en inscrivant en réserve au compte 1068 le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement ou à couvrir un déficit passé.

Si l'excédent d'exploitation est supérieur au besoin de financement, deux solutions sont possibles :

- Affectation du surplus à la réalisation d'investissements du budget de l'exercice suivant par inscription au compte 1068 ;
- Report du surplus en recettes de fonctionnement de l'année suivante par inscription au compte 002 afin de financer les dépenses d'exploitation.

Si l'excédent d'exploitation est inférieur au besoin de financement :

Il devra nécessairement être affecté au compte 1068. La couverture du besoin de financement devra être complétée par des recettes nouvelles d'investissement ou des économies de dépenses.

Les déficits d'exploitation quant à eux, soit couverts par des excédents antérieurs reportés, soit reportés au budget de l'année suivante en dépenses d'exploitation sous la mention « déficits antérieurs reportés ». Ils ne donnent pas lieu d'affectation.

En 2021, pour le budget eau, le résultat cumulé à la section investissement est excédentaire de 57 865.25€, et excédentaire pour le fonctionnement de 72 091.45€.

En 2021, pour le budget assainissement, le résultat cumulé de la section investissement est excédentaire de 121 579.69€ et excédentaire pour le fonctionnement de 164 951.42€.

La Présidente propose d'affecter les résultats 2021 pour ces budgets comme suit :

BUDGET EAU :

- | | |
|--|------------|
| - Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de | 57 865.25€ |
| - Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de | 72 091.45€ |

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- | | |
|--|-------------|
| - Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de | 121 579.69€ |
| - Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de | 164 951.42€ |

La reprise de ces résultats s'effectuera au budget primitif 2022.

➤ **Le comité syndical APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2021 des budgets Eau et Assainissement en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 DU BUDGET REGIE

La Présidente expose que l'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2021, le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget Régie est excédentaire de 728 049.03€

Pour 2021, le résultat cumulé de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 9 436.76€

La Présidente propose d'affecter les résultats 2021 du Budget Régie comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Déficit d'investissement reporté au (001) pour un montant de | 9 436.76€ |
| - Excédent de fonctionnement affecté au 1068 pour un montant de | 9 436.76€ |
| - Solde de l'excédent de fonctionnement au (002) pour un montant de | 718 612.27€ |

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2022.

➤ Le comité syndical APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats 2021 en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.

4 – APPROBATION DU BILAN 2021 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES OPEREES PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN GRAND-BALLON

BILAN 2021 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES OPEREES PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN – GRAND-BALLON

La Présidente expose qu'afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public, et que ce bilan doit être annexé au compte administratif de même qu'un tableau des cessions effectuées au cours de l'année.

Ce bilan annuel porte sur les acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par le Syndicat Mixte lui-même. Les transactions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé. La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement. Sont concernées toutes les acquisitions et cessions, c'est-à-dire les ventes, cessions d'usufruit et de nue-propriété, les échanges, avec ou sans soulte, les donations, les legs et les baux qui confèrent à leurs preneurs des droits réels immobiliers.

La délibération approuvant le compte administratif serait illégale en l'absence de ce bilan et du tableau des cessions effectuées au cours de l'année ou de l'un seulement de ces deux éléments.

1 – Acquisitions :

Acquisition de terrains bâtis avec les friches Touristra, Valérianes et ancienne Step et non-bâtis sur le site du Markstein cadastré (cf. tableau ci-dessous), selon acte de vente du N° 43153 du 21 octobre 2021.

Propriétés M. et Mme Denis MACHER		
Section	Parcelle	Surface en m ²
12	194	10 634
12	195	8 000
12	80	94
Total 1		18 728

Propriétés SCI ECO		
Section	Parcelle	Surface en m ²
12	79	1 749
12	187	47 167
12	188	1 750
12	196	12 272
12	197	286
12	198	26
12	199	7 270
12	200	487
12	201	1 958
12	202	175
12	203	1 957
Total 2		75 097

Total 1 et 2	93 825 m²
---------------------	-----------------------------

2 – Cessions

Néant

Le Comité Syndical,

VU l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

Après avoir entendu la Présidente sur les cessions et acquisitions intervenues au courant de l'exercice,

➤ **Après avoir délibéré,
DONNE ACTE à sa Présidente du bilan de la politique foncière suivie par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2021
DIT que ce bilan sera annexe au compte administratif 2021 conformément à la loi.**

5 – ETUDE ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

EXAMEN DU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

La Présidente présente au comité Syndical les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2022 :

- Général
- Assainissement
- Eau
- Régie

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
395 043.05	395 043.05

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
5 073 100 .43	5 073 100 .43

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
322 436.60	322 436.60

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
364 633.78	364 633.78

BUDGET EAU

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
139 622.27	139 622.27

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
118 467.64	118 467.64

BUDGET REGIE

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
1 769 486.33	1 769 486.33

Section d'investissement

DEPENSES	RECETTES
1 044 993.09	1 044 993.09

➤ **Le Comité Syndical APPROUVE, tant en fonctionnement qu'en investissement, les propositions de la Présidente et ADOPTE les budgets primitifs 2022 – Général, Eau, Assainissement et Régie.**

6 – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE

Suite au décès de Jean-Claude MULLER qui était membre de CE de la Régie, il convient de nommer un nouveau membre.

La Présidente propose de nommer Bernard BRECHBIEHL, membre du Ski Club Edelweiss de Saint-Amarin. C'est une personne investie et impliquée dans le monde du ski.

➤ **Le Comité Syndical APPROUVE à l'unanimité la nomination de Bernard BRECHBIEHL au sein du conseil d'exploitation de la régie de remontées mécaniques.**

7 – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA DEMOLITION DE TOURISTRA, DES VALERIANES ET DE L'ANCIENNE STEP

La Présidente informe le comité syndical qu'après consultation, 4 maîtres d'œuvre ont répondu et que les 4 offres étaient recevables.

La Présidente présente le tableau d'analyse des offres et propose le classement suivant :

• LARBRE INGENIERIE	100.00 POINTS
• EXPUR	86.33 POINTS
• ANTHEA	85.54 POINTS
• ALCHIMY	56.73 POINTS

LARBRE INGENIERIE étant le mieux disant, la Présidente propose de lui attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

➤ **Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre à LARBRE INGENIERIE.**

8 – REDUCTION PART VARIABLE 2021 POUR AFA

La Présidente rappelle que la convention signée entre le SMMGB et AFA comprend la clause suivante :

La présente convention est accordée moyennant le versement d'une redevance annuelle, calculée selon les modalités qui suivent :

partie fixe :

- 250€HT par jour d'exploitation

partie variable :

- 5% pour un chiffre d'affaires inférieur à 25 000€
- 7.5% pour un chiffre d'affaires compris entre 25 000€ et 50 000€
- 10% pour un chiffre d'affaires compris entre 50 001€ et 100 000€
- 15% pour un chiffre d'affaires supérieur à 100 000€

Lors de la saison estivale 2021, le CA de AFA se monte à 10 203€HT pour 22 jours d'exploitation. Le SMMGB a d'ores et déjà facturé la part fixe pour un montant de 5 500€HT.

Lors du bilan, AFA a évoqué les nombreuses difficultés rencontrées durant cette saison :

- Météo catastrophique
- Menace de COVID et fermeture au printemps
- Impossibilité d'organiser des événementiels
- Manque de temps pour promouvoir l'activité
- Dégradations habituelles sur le site (panneaux arrachés et cassés, branches et obstacles sur le site)
- Difficultés d'approvisionnement de vélos et de matériel de location

La Présidente propose au comité syndical, au vu des nombreuses difficultés rencontrées et du faible chiffre d'affaires de 2021, de ne pas appliquer en 2021 la part variable à AFA.

- Après en avoir délibéré, le comité syndical APPROUVE à l'unanimité de ne pas appliquer à AFA en 2021 la part variable qui représente 5% de 10203€, soit 510.15€.

9 – DIVERS ET COMMUNICATION

Bilan de fin de saison

La Présidente informe le comité syndical que le bilan de fin de saison sera établi courant avril 2021 et sera présenté lors d'une réunion à laquelle seront invités les élus, les clubs ainsi que les socioprofessionnels du site.

Plan de relance

La Présidente informe le comité syndical que le SMMGB ne présentera pas de dossier phase 2 du plan de relance. Suite aux contacts pris avec les services du Commissariat de Massif et de Etat, il apparait que les dossiers en cours ne sont pas encore suffisamment aboutis, maîtrise d'œuvre, APD et chiffrage n'ayant pas encore été définis précisément. Si l'avancement de certains projets le permet, ils seront déposés à l'automne.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h45.